

DELIBERATION N° 81/167 : RENOVATION DE L'EGLISE/2ème TRANCHE DE TRAVAUX/ HONORAIRES
ARCHITECTE : AVENANT N° 1 /

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée que par délibération N° 81/75 du 26 Mai 1981, elle avait autorisé Monsieur le Maire à signer avec l'Architecte Raoul ROUSSEL, 10, rue des Tiercelins à NANCY, une convention d'architecture et d'ingénierie type M2, d'un montant de 26 496 F T.T.C., concernant la rénovation de l'Eglise.

Monsieur RAVERDEL rappelle par ailleurs que par délibérations N° 81/151 et 81/152 du 7 Octobre 1981, l'Assemblée avait autorisé Monsieur le Maire à signer deux avenants concernant des travaux complémentaires de gros oeuvre et de plâtrerie.

Il convient donc maintenant de signer l'avenant N°1 au marché d'étude du 23 Juin 1981, correspondant aux travaux complémentaires votés le 7 Octobre 1981.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Architecte Raoul ROUSSEL, 10, rue des Tiercelins à NANCY, un avenant N° 1 à la convention d'architecture, approuvée par Monsieur le Préfet le 30 Juin 1981.
- ledit avenant d'un montant T.T.C. de 9 753 F 68 portera le montant du marché de base de 26 496 F 62 TTC à 36 250 F 30 TTC.
- rappelle qu'un complément de crédit sera inscrit au budget supplémentaire 1981, programme 11/78.